

COMMUNE de MONTREAL du GERS

SCV BERAUT DOMAINE DE PELLEHAUT

DEMANDE d'AUTORISATION

D'EXPLOITER UNE INSTALLATION

DE PREPARATION ET DE

CONDITIONNEMENT DE VINS

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier N° E13000177/ 64

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : L'ENQUÊTE PUBLIQUE

11- OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

12- LE DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE

13- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

CHAPITRE 2: CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

CHAPITRE 3 : ANNEXES

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE
DELIB2RATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CHAPITRE 1 : L'ENQUÊTE PUBLIQUE

11 - OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

La SCV BERAUT DOMAINE DE PELLEHAUT a formulé une demande d'autorisation en vue d'être autorisée à augmenter la capacité de son installation de préparation et deconditionnement de vins sise sur la commune de MONTREAL du GERS

Sur ce site la SCV BERAUT produit également des alcools par distillation.

La SCV BERAUT avait déposé un dossier de déclaration pour les activités concernées, en passant à une production de vins supérieure à 20 000 h/an, il est nécessaire d'obtenir une autorisation au titre de la rubrique 2251 des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier réalisé a pris en compte les installations soumises à déclaration .

Le domaine de PELLEHAUT constitue un ensemble d'un seul tenant de 550 ha dont 260 ha de vigne, de la forêt et de la prairie car 63 vaches allaitantes sont présentes sur le domaine. Cet ensemble est à 3 km au nord-ouest de MONTREAL.

Aucune commune environnante ne se trouve dans le rayon d'affichage de 1000m.

12- LE DOSSIER SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à enquête publique comporte :

- l'arrêté préfectoral N° 2013214-0001 du 01 août 2013 prescrivant cette enquête publique,
- le dossier de demande d'autorisation d'exploiter établi par le bureau d'études ICSE pour le compte de la SCV BERAUT auquel est joint l'avis formulé par la DREAL le 01/08/13, le tout paraphé à chaque page par le commissaire enquêteur.
Page 8 ,l'autorité environnementale propose de réaliser une mesure de niveaux sonores en période de forte activité

Le dossier technique comporte :

- A : une notice explicative
 - Des résumés non techniques
 - B : des pièces graphiques
 - C : L'analyse de l'état initial de l'environnement
 - D : l'impact du projet
 - E : l'étude de danger
 - F : l'étude des risques sanitaires
 - G : la notice d'hygiène et de sécurité
- Des annexes :
- 1 : déclaration de récolte 2011
 - 2 :déclaration ICPE
 - 3 : Eléments concernant la gestion pluviale
 - 4 :fiche météorologique

- 5 : données SANDRE et SIEAG concernant le Larluzen
- 6 : Plan d'implantation de la station d'épuration
- 7 : analyse risque foudre
- 8 : Récépissé du dépôt du permis de construire du local phytosanitaire
- 9 : document unique
- 10 : relevé faune/flore
- 11 : devis Technova (flux thermique)
- 12 : Présentation de la vinification
- 13 : modélisation des flux thermiques
- 14 : fiches de données de sécurité

-Le registre d'enquête publique paraphé à chaque page par le commissaire enquêteur.

13- ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le commissaire enquêteur a été désigné par décision N° E13000177/64 du Tribunal Administratif de Pau le 22/07/13.

Le commissaire enquêteur a rencontré Messieurs Mathieu et Martin BERAUT le 21/08/13 pour une visite du site.

L'enquête publique se déroule du lundi 2 septembre à 14h au mercredi 2 octobre à 17h

Un dossier complet dont un registre d'enquête publique ont été placés à la mairie de MONTREAL du GERS durant la période de l'enquête publique.

La publicité de l'enquête a été réalisé par des insertions dans les quotidiens La Dépêche Du Midi et SUD OUEST

L'affichage de l'arrêté préfectoral a été réalisé par les services municipaux (certificat joint) et par le pétitionnaire en des lieux accessibles au public 15 jours avant le début de l'enquête et jusqu'au 2 octobre à 17h,

Le commissaire enquêteur a assuré les 5 permanences aux dates et heures prévues , il n'y a eu aucun visiteur.

Aucune observation n'a été adressée par courrier.

Le mercredi 2 octobre 2013 à 17H l'enquête a été close, le commissaire enquêteur a emporté le registre d'observation.

Le Conseil Municipal lors de sa réunion du 14 octobre 2013 a donné un avis favorable.

Scv beraut domaine de pellehaut



Sc

**COMMUNE DE MONTREAL du
GERS**

**SCV BERAUT DOMAINE DE
PELLEHAUT**

DEMANDE d'AUTORISATION

D'EXPLOITER UNE INSTALLATION

DE PREPARATION ET DE

CONDITIONNEMENT DE VINS

**CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE
ENQUÊTEUR**

Ce dossier concerne la demande d'autorisation présentée par la SCV BERAUT, DOMAINE DE PELLEHAUT, à MONTREAL DU GERS.

Elle est motivée par l'augmentation prévue de la capacité de production qui est supérieure à 20 000hl/an, seuil nécessitant une autorisation au titre de la rubrique 2251 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier établi pour l'enquête publique a pris en considération les installations soumises à déclaration.

L'arrêté préfectoral du 1^{er} août 2013 a prescrit la réalisation d'une enquête publique relative à la demande de la SCV BERAUT pour une autorisation d'exploiter une unité de préparation et de conditionnement de vins, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Pau a désigné M. Louis CONSOLINI en qualité de commissaire enquêteur et M. JARROT en qualité de commissaire enquêteur suppléant,

Le public a été régulièrement informé par avis dans la presse et par affichage aux panneaux d'informations de la mairie de MONTREAL DU GERS ainsi qu'à l'extérieur du domaine de Pellehaut. Les insertions légales ont été réalisées dans deux quotidiens.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 2 septembre au mercredi 2 octobre 2013 ; un dossier complet et un registre d'observations ont été à disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie de MONTREAL DU GERS ; l'avis de l'autorité environnementale du 1^{er} août 2013 est annexé au dossier.

Le commissaire enquêteur a assuré les cinq permanences prévues à la mairie de MONTREAL. Aucun visiteur ne s'est présenté.

Le conseil municipal a donné un avis favorable à l'installation projetée,

Il n'y a eu aucune observation portée au registre d'enquête publique ,
En conséquence, je, soussigné Louis CONSOLINI, commissaire enquêteur

Donne un AVIS FAVORABLE

à la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la SCV BERAUT, DOMAINE DE PELLEHAUT sur la commune de MONREAL DU GERS, avec **une**

RECOMMANDATION : réaliser un relevé des niveaux sonores en période de forte activité.

AUCH le 23 octobre 2013

Louis CONSOLINI

